



Communiqué de presse

Déploiement de la télémédecine : le SNITEM salue le franchissement de la première étape !

Paris, le 9 mars 2009 - A la suite de l'adoption par le Parlement de l'article 21 sexies relatif à la télémédecine, lors de l'examen de la loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoire), le SNITEM se réjouit de ce signal positif donné aux patients, aux professionnels de santé et aux industriels.

L'adoption de cette disposition donne un élan favorable au développement de la télémédecine en France en encadrant son activité, en lui donnant une assise juridique et en l'inscrivant dans le code de la santé publique.

Sur le plan juridique, il permet d'asseoir ce développement sur une définition précise de la télémédecine.

Cette première étape dans la mise en œuvre de la télémédecine en France doit désormais être suivie de l'adoption des textes réglementaires prévus dans le nouvel article, qui permettront de définir les actes de télémédecine, leurs conditions d'application et leurs modalités de prise en charge financière.

Il importe que les conditions de mise en œuvre réglementaire permettent un déploiement effectif de la télémédecine afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins pour tous.

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble la majeure partie des acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère plus de 200 entreprises, constituant un tissu industriel très diversifié dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. Il leur propose notamment de s'impliquer dans des groupes ayant un lien direct avec leurs secteurs d'activités : pôles et groupes sectoriels, groupes de décision, commissions transversales. Le SNITEM est ainsi la première association patronale en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. En juin 2008, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, le SNITEM a décidé d'ouvrir ses portes à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la santé
www.snitem.fr

Contact Presse :

BV CONSEIL Santé

Laurent Mignon

Stéphanie Firetto

Tél : 01 42 68 83 40

bvconseil@bvconseil.com